

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2019, le conseil d'arrondissement a adopté les résolutions suivantes :

PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-129

« Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel situé au 16330, rue Bureau à des fins de l'usage « habitation collective » sur le lot 1 876 189 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de La Pointe-aux-Prairies ».

PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-130

« Projet particulier visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement à l'intérieur d'une cour avant du bâtiment sis au 13201, rue Sherbrooke Est sur le lot 1 504 980 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de Pointe-aux-Trembles »

Ces résolutions ont été jugées conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et des certificats de conformité ont été délivrés le **27 novembre 2019** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de ces résolutions.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ces résolutions entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces résolutions dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 11 décembre 2019.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LLM., OMA

Cet avis et ces résolutions peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat